

Le Réseau SAGIR en action ! Ce mois-ci, actualité sanitaire oblige, [Aveyron Labo](#) et [la Fédération Départementale des Chasseurs de L'Aveyron](#) ont choisi de communiquer sur :

## LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique. Elle touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers et n'est **pas contagieuse pour les humains**.

Entre le 14 juin et le 9 juillet 2024, 7 nouveaux cas sauvages sur sangliers ainsi qu'un nouveau foyer en élevage ont été détectés en Allemagne à 460 km des précédents foyers et à 100 km de la frontière française (département du Bas Rhin). Il s'agit d'un nouveau saut important de la PPA vers l'Ouest de l'Allemagne et d'un des cas les plus occidentaux avec ceux d'Italie du Nord. L'hypothèse émise pour la contamination des sangliers est l'abandon le long des routes de produits carnés infectés.

### Un virus très résistant !

La PPA a été détectée pour la première fois au Kenya en 1910 par un vétérinaire britannique, Robert Eustace Montgomery. Selon lui, cette maladie devait sa sévérité plus forte que la peste porcine – dite « classique » ou « européenne » – au fait qu'elle se transmettait des phacochères aux cochons dans les élevages coloniaux.

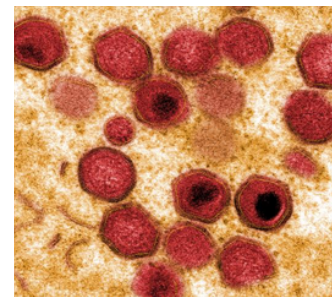
En effet, si le taux de mortalité est très élevé dans la forme aiguë de la maladie pour les porcs domestiques et les sangliers, les suidés africains : phacochères (haut) et potamochères (bas) ne sont que très peu impactés mais peuvent transmettre la maladie.

L'agent pathogène responsable de la peste porcine africaine est un virus à ADN enveloppé, du genre *Asfivirus*, de la famille des *Asfarviridae*, dont il est actuellement l'unique représentant. Il existe plusieurs génotypes : c'est le II qui circule en Europe.

Le virus est extrêmement résistant, ce qui signifie qu'il peut survivre sur des vêtements, des chaussures, des roues de véhicule et d'autres matériaux, mais également dans des produits porcins, comme le jambon, les saucisses ou le bacon.

Par exemple, il peut persister un an et demi dans du sang à 4 °C, 150 jours dans de la viande désossée entreposée à 4 °C, 300 jours dans du jambon sec salé et plusieurs années dans des carcasses congelées. Il résiste bien à la chaleur et aux désinfectants si le milieu n'a pas été correctement nettoyé et contient de la matière organique susceptible de le protéger (viande, sang, excréments, ...). Il est inactivé à 70°C pendant 30 minutes ou 56°C pendant 70 minutes.

Par conséquent, **les comportements humains jouent un grand rôle dans la propagation de cette maladie au-delà des frontières** en l'absence de mesures adaptées.



Particules virales

Source : [The Pirbright Institute](#)



## Une des plus grandes menaces pour l'industrie porcine mondiale

En France, la peste porcine africaine est classée ADE par la Loi de Santé Animale (surveillance, déclaration et éradication immédiate obligatoire).

Elle entraîne des pertes économiques importantes en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés.

Dans le monde, l'élevage de porcs constitue une source essentielle de revenus pour les ménages dans de nombreux pays. La propagation de la PPA a ravagé les élevages familiaux, qui jouaient un rôle indispensable dans la subsistance de la population et contribuaient à l'ascension sociale. Elle a aussi restreint l'accès aux services de santé et à l'éducation.

De plus, la viande de porc est une des sources principales de protéines animales dans l'alimentation humaine. Elle compte pour 35 % de la consommation mondiale de viande. C'est la raison pour laquelle cette maladie pose un grave problème en matière de sécurité alimentaire dans le monde entier.

Enfin, elle menace la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes, car elle affecte non seulement les porcs domestiques d'élevage, mais également les sangliers, y compris les races locales.

### Symptômes et lésions

Selon la virulence du virus, les formes cliniques sont plus ou moins graves et sont semblables chez le porc et le sanglier.

Cela va de la forme suraigüe avec une mort subite rapide sans manifestation clinique à une forme chronique entraînant peu de mortalité et des symptômes évoluant sur plusieurs mois.

Lors de la forme aiguë, la mort survient en 4 à 13 jours avec un taux de mortalité de 100 %.

Lors de la forme subaiguë, la maladie évolue en 30 à 40 jours avec une mortalité moindre.

Les symptômes et lésions sont similaires à ceux décrits pour la peste porcine classique (appelée aussi maladie « rouge » en raison des lésions hémorragiques provoquées) : hyperthermie (fièvre), désordres hématologiques, rougeurs cutanées, anorexie, léthargie, troubles de la coordination, vomissements, diarrhée parfois sanguinolente, signes respiratoires (écoulement nasal et conjonctival, difficulté à respirer). Chez les femelles gestantes, la maladie provoque souvent des avortements.

Les phacochères et les potamochères infectés sont habituellement asymptomatiques ou n'ont qu'une maladie bénigne.



*A gauche, porcelet présentant une forte fièvre, léthargique, début de cyanose des oreilles, au milieu diarrhée hémorragique, à droite cadavre de sanglier mort de PPA (Italie)*



La carcasse est souvent en bon état chez les animaux qui meurent subitement. Il peut y avoir un bleuissement de la peau et/ou des hémorragies cutanées (1) ainsi que des signes de diarrhée sanguinolente ou d'autres hémorragies internes.

Les principales lésions internes sont de nature hémorragique et touchent le plus souvent la rate (2), les nœuds lymphatiques (3), les reins (4) et le cœur.

D'autres organes comme la vessie, les poumons, l'estomac et l'intestin peuvent être touchés et présentés des lésions hémorragiques de type pétéchie, ecchymose ou hémorragie.

Dans les formes chroniques, on observe une dégradation de l'état général (maigreur), des foyers de nécrose cutanée, des ulcères cutanés, l'induration des lobules pulmonaires, une pneumonie caséeuse, une péricardite (inflammation du péricarde) fibrineuse non septique, des adhérences pleurales (les poumons sont collés à la plèvre), une adénopathie généralisée (augmentation des ganglions lymphatiques de l'ensemble de la carcasse) et une enflure des articulations. Certaines lésions peuvent résulter d'infections secondaires.

Il n'existe **pas de traitement, ni de vaccin**.







**Gros intestin et intestin grêle:**  
Pétéchies dans la séreuse et la muqueuse



**Estomac:**  
Pétéchies dans la séreuse et la muqueuse



**Coeur:**  
Pétéchies dans l'épicarde

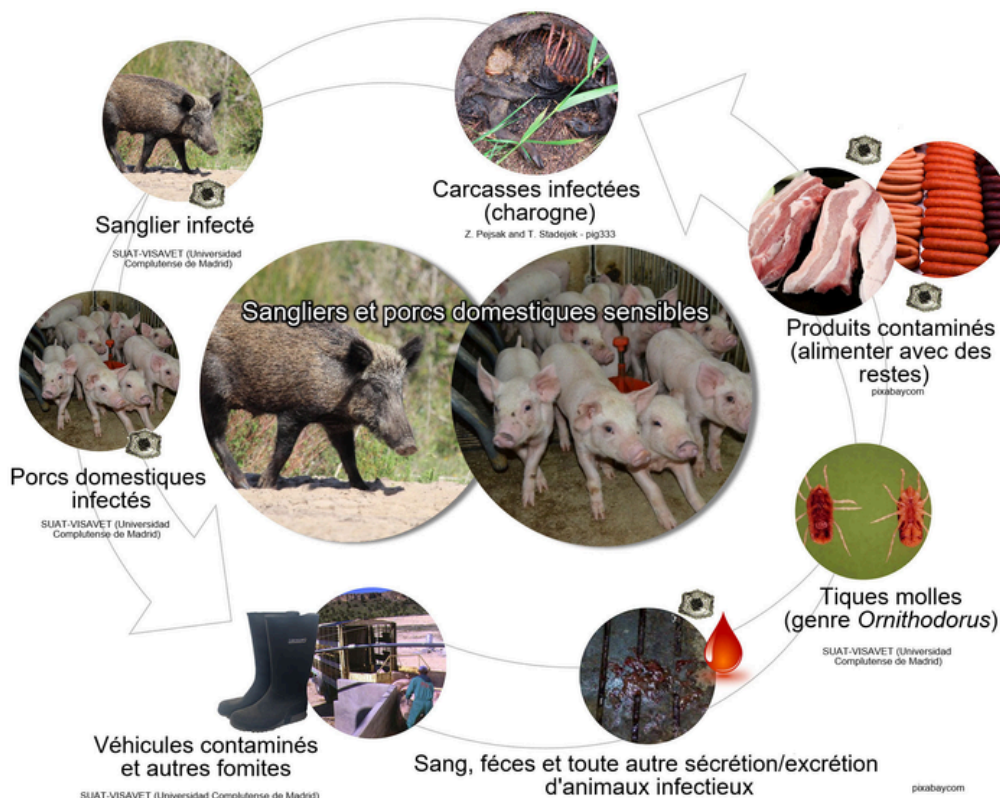
**Transmission**

La maladie se transmet par contact direct d'un animal malade à un animal sain ou par contact d'un animal sain avec un aliment ou un environnement contaminé par le virus.

La transmission est possible également par le biais des tiques molles du genre *Ornithodoros* : ces tiques ingèrent le virus en se nourrissant du sang d'animaux contaminés, puis le transmettent en piquant d'autres animaux sensibles. Elles sont présentes en Afrique et dans la péninsule ibérique.

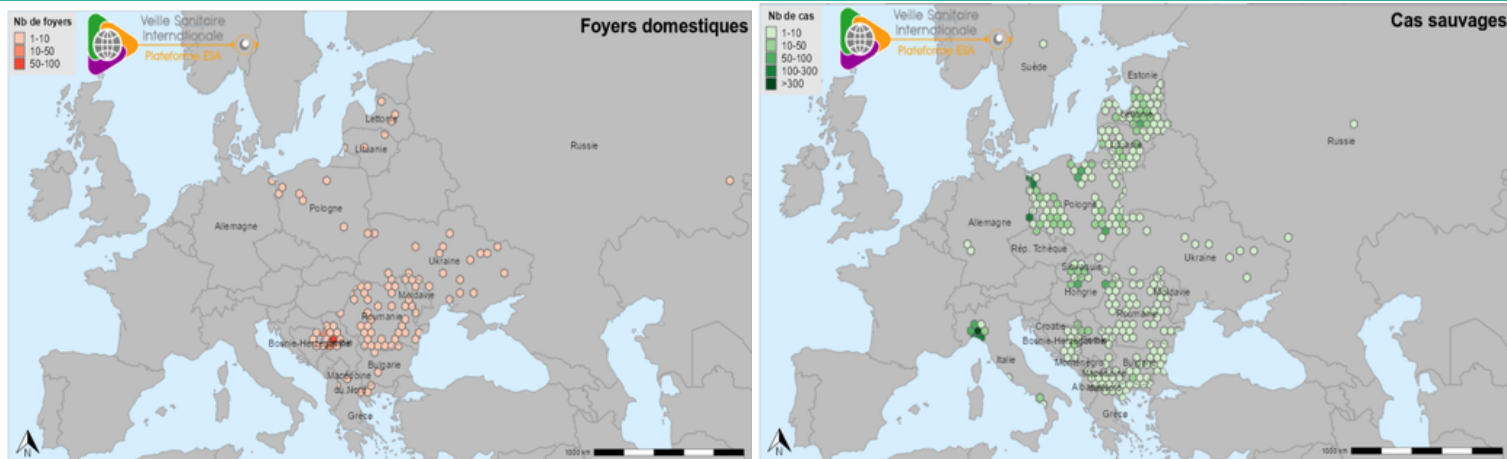
Comme souligné plus haut, l'introduction dans un nouveau territoire est très souvent liée à des activités humaines : reste d'aliments contaminés jeté dans la nature et consommé par des sangliers, importation illégale d'animaux en provenance de zone contaminée...

C'est pourquoi la vigilance est de mise, ainsi que la communication auprès de tous. Les mouvements liés au tourisme, exacerbés cette année avec les JO de Paris constituent un risque non négligeable d'introduction de la maladie.



Voies de transmission du virus de la PPA y compris le contact direct et indirect avec des animaux infectieux, leurs produits, leurs sécrétions et / ou leur sang, leurs carcasses, divers objets contaminés et les vecteurs biologiques





Densité des foyers domestiques (gauche) et des cas en faune sauvage (droite) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2024 et le 07/07/2024 (source: Commission européenne ADIS le 08/07/2024 et WAHIS-OMSA le 01/07/2024).

## Diagnostic

Le contexte, les lésions externes et l'autopsie permettront de poser une suspicion de peste porcine, mais c'est l'analyse par PCR qui permettra la confirmation de la maladie.

Un résultat positif nécessite une confirmation du laboratoire national de référence (ANSES-Ploufragan) par la réalisation combinée de différentes analyses complémentaires par PCR, sérologie et virologie dont l'isolement viral et le séquençage.

En cas de suspicion, la chasse peut être interdite sur une zone donnée pour ne pas disperser les sangliers.

## Fonctionnement de la surveillance en Aveyron

Différents niveaux de surveillance existent de 1 à 4. Actuellement en France métropolitaine nous sommes en niveau 2a (risque de diffusion à moyenne-longue distance) et niveau 2b (proximité géographique avec risque de diffusion de proche en proche, cela concerne les départements 04, 05, 06 depuis janvier 2022 en lien avec la proximité des foyers du Nord de l'Italie + Corse depuis 2018 en lien avec les foyers Sardes).

Cette surveillance concerne aussi bien la PPA que la PPC (peste porcine classique) car les lésions des deux maladies sont très proches.

En Aveyron, nous sommes au niveau 2a, cela implique que tous les cadavres de sangliers collectés dans le cadre du réseau SAGIR doivent faire l'objet d'une recherche de PPA et PPC.

Généralement ce sont des animaux qui présentent une mortalité anormale (bonne condition physique sans cause évidente, mortalité de plusieurs animaux au même endroit ou même moment, plusieurs classes d'âges touchés, comportement inhabituel, lésions insolites détectées sur un cadavre, cadavre retrouvé à proximité de points d'eau).

Tous les sangliers observés en action de chasse présentant un comportement anormal doivent être abattus et soumis à analyse dans le cadre du réseau Sagir.

Les cadavres collectés sont envoyés à Aveyron labo pour nécropsie et prélèvement d'organe.

L'an dernier, 6 sangliers ont été analysés et tous étaient négatifs.



## Prévention

En l'absence de traitement et de vaccin, il faut éviter l'introduction de la maladie sur le territoire. Cela passe par de la biosécurité en élevages et par de la communication auprès du grand public :

- Ne revenez pas de pays infectés avec des produits à base de porc
- Ne jetez pas les restes alimentaires dans la nature
- Jeter les restes alimentaires dans des poubelles fermées et adaptées
- Signaler les cadavres de sangliers au réseau SAGIR (Fédération départementale des chasseurs ou Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité)

# PESTE PORCINE AFRICAINE MESURES DE BIOSÉCURITÉ

### Recommandées dans la pratique de la chasse

-  • Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, lavez les fréquemment.
-  • Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.
-  • Nettoyez fréquemment la voiture servant à parcourir les chemins de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.

**Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse et n'y laissez pas entrer votre chien ou votre véhicule.**

### Vous accueillez un chasseur habitant ou passant à proximité d'une zone infectée

**Anticipez son arrivée en lui demandant de respecter les mesures suivantes :**

-  • Attendre 48h entre une chasse près d'une zone infectée et la chasse dans laquelle il est accueilli.
-  • Ne pas utiliser ses chiens à la chasse.
-  • Laisser son véhicule stationné en dehors des zones forestières.
-  • Utiliser les véhicules des chasseurs locaux.

### Quand déclencher une alerte ?

**Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collision).**

**Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements liés à une forte fièvre : faiblesse, recherche de points d'eau...**

**Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR**

### NETTOYAGE

Le virus est éliminé en grande partie par l'eau savonneuse à condition de respecter certaines règles.

- Bottes, chaussures, matériel : enlevez minutieusement la terre, la boue et le sang en frottant correctement à l'aide d'une brosse et d'eau savonneuse dans une baignoire.
- Vêtements : les passer en machine à laver.
- Voiture : la passer en station de lavage automatique.

### ASTUCE

Vous pouvez utiliser au choix :

- un lave-bottes
- un nettoyeur haute pression (Kärcher®)
- une baignoire, une brosse et du savon

### DÉSINFECTION

- Dans les zones proches de cas de PPA.
- Après nettoyage, pulvérisez un produit virucide pour compléter la désinfection : eau de Javel, soude caustique ou produits vétérinaires spécifiques.

**Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron**

9, rue de Rome, Bourran, 12000 Rodez  
Tél. : 05.65.73.57.20  
E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com

**OFB**

Service départemental de l'Aveyron  
9 Rue de Bruxelles-Bourran, BP3370, 12000 Rodez  
Tel : 05.65.87.07.31